



## A tous les salariés

Le 22 mai 2012, le syndicat CGT Transgourmet, assignait la Direction Nationale au TGI de Créteil, sur deux points essentiels d'égalité de traitement.

- 1) Egalité de traitement sur la maladie.
- 2) Egalité de traitement sur les 35 heures.

Le 26 juin 2012, le TGI de Créteil, donne raison à la CGT sur le premier point. Victoire pour l'ensemble des salariés Transgourmet, grâce à cette décision. Concernant le deuxième point (égalité de traitement sur les 35 heures) , le dossier suit son cours, nous vous informerons évidemment de la décision dès que possible.

La CGT sort grandit de cette victoire, en effet, c'est la seule organisation syndicale à avoir osé affronter la Direction Nationale, en attaquant juridiquement un accord signé en 2004 par certaines organisation syndicales et maintenu par la Direction Transgourmet. Cet accord, inacceptable pour la CGT, accordait aux cadres et AM en maladie le maintien de salaire alors même que les employés, dans le même cas de figure étaient soumis à des jours de carence.

**La CGT prouve qu'elle est la seule force à la pointe de la lutte syndicale à se battre pour les salariés sur le terrain et juridiquement.**

**Rejoignez la CGT**